



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré
DGRH B2-3

Arrêté du

portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des professeurs de chaires supérieures.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 modifié portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2018 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur de l'administration centrale et des membres des bureaux de vote électronique pour l'élection au comité technique ministériel de l'éducation nationale, à la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils et aux commissions administratives paritaires nationales ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures en date du 7 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal de répartition des sièges à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures en date du 12 décembre 2018,

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale du corps des professeurs de chaires supérieures, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A/ Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Monsieur Vincent SOETEMONT, directeur général des ressources humaines, président
- Monsieur Marc ESTOURNET, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines
- Madame Cécile BOURLIER, sous-directrice de la gestion des carrières
- Monsieur Dominique VIALLE, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières

b) Membres suppléants

- Monsieur Julien HÉE, attaché principal d'administration de l'Etat
- Monsieur Vincent CIMA, attaché principal d'administration de l'Etat
- Madame Annick CHAMORAND, attachée principale d'administration de l'Etat
- Madame Christelle SALAGNAC, attachée d'administration de l'Etat

B/ Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

- Monsieur Christophe SCHNEIDER - SNES-FSU
- Madame Armelle EXPERT - SNES-FSU
- Monsieur Loïc BERTRAND - SNALC
- Madame Nathalie MERCIER - SNALC

b) Membres suppléants

- Monsieur Pierre BOUISSOU - SNES-FSU
- Madame Anne-Laure JULIEN - SNES-FSU
- Monsieur Christophe REPPLINGER - SNALC
- Monsieur Matthieu RIGAUT - SNALC

Article 2 : L'arrêté du 19 juin 2020 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des professeurs de chaires supérieures est abrogé.

Article 3 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **13 AVR. 2021**

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports
et de l'égalité
Le directeur général des ressources humaines
Vincent SOETEMONT